

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

Quotas de médecins pour 2030

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la planification de l'offre médicale pour 2030.

Les quotas ont été déterminés par communauté après l'avis de la commission de planification Offre médicale.

La Commission de planification de l'offre médicale recommande que le nombre maximum de candidats certifiés ayant accès à la formation menant à l'un des titres professionnels réservés aux professionnels de la santé soit fixé à :

- 929 pour la Communauté française
- 1144 pour la Communauté flamande

Afin d'accélérer la réduction de la pénurie accumulée de candidats médecins en Communauté flamande, le quota correspondant est augmenté de 204 médecins.

Par conséquent, le nombre maximum de candidats attestés ayant accès à la formation menant à l'un des titres professionnels réservés aux praticiens pour l'année 2030 est fixé à :

- 1348 pour la Communauté flamande
- 929 pour la Communauté française

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be